



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 09 FÉVRIER 2026

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Crier

Assiste : M Renault (Cda)

Excusés : MM Bœuf-Monteiro – Duclos

Absent : M Konté (Comité).

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





INFORMATION CLUBS

La commission Futsal informe les clubs que les demandes de match à huis clos sont traitées par la commission CDPME. En aucun cas la commission Futsal ne peut décider d'un match à huis clos entre 2 équipes.

La commission Futsal rappelle qu'un match à huis clos est une sanction disciplinaire et ne peut être proclamée qu'après une mesure d'accord entre les 2 clubs et la CDPME.

Toute demande auprès de la CDPME doit être effectuée par mail officiel au moins **2 semaines** avant la date de la rencontre.

La commission rappelle aussi que tous les clubs peuvent demander à leur charge la présence d'un délégué officiel du DVOF sur les rencontres de championnat ou de coupe.

RETOUR COMMISSION DES FINANCES

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

Sanction pour les clubs en infraction :

Perte d'un point au classement pour chaque rencontre de championnat programmée jusqu'à régularisation de leur situation financière.

Cette sanction sportive est applicable à toutes les équipes seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Foot Entreprise, Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional et / ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, la sanction sportive est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

SENIOR D2

Match n° 53535120 : Futsal Club VLB 1 / Afs Vauréal 2 du 31-01-26
Futsal Club VLB 1 : 1 point de pénalité

Match n° 53534882 : Cergy-Pontoise Fc 1 / Avicenne Asc 2 du 02-02-26
Avicenne Asc 2 : 1 point de pénalité

Match n° 53534877 : Avicenne Asc 2 / Foot Indoor Loisir 1 du 04-02-26
Avicenne Asc 2 : 1 point de pénalité

Match n° 53535125 : Bezons Fc 2 / Futsal Club VLB 1 du 08-02-26
Futsal Club VLB 1 : 1 point de pénalité

SENIOR D3

Match n° 54766968 : Vémars St Witz Fc 1 / Eaubonne Csm 2 du 31-01-26
Eaubonne Csm 2 : 1 point de pénalité

Match n° 54766967 : Sportifs de Garges 3 / Futsal Club VLB 2 du 31-01-26
Futsal Club VLB 2 : 1 point de pénalité

Match n° 54766969 : Futsal Club VLB 2 / Vémars St Witz Fc 1 du 07-02-26
Futsal Club VLB 1 : 1 point de pénalité

Match n° 54766971 : Eaubonne Csm 2 / JEF 1 du 05-02-26
Eaubonne Csm 2 : 1 point de pénalité





COURRIERS CLUBS

Parmain Futsal As : Mail du 03-02-26

Pris note du forfait avisé de votre équipe U14 pour la rencontre du 07-02-26 contre Cergy-Pontoise Fc 21.

Attainville Futsal Club : Mail du 04-02-26

Demande de changement d'horaire pour la rencontre Senior D1 du 07-02-26 contre Montigny Lvdb.

Accord de la commission.

Parmain Futsal As : Mails du 05-02-26

Pris note de votre demande d'inversion de la rencontre U14 programmée le 22-02-26 contre Persanaise Cfj.

La commission vous demande d'effectuer une demande Footclubs pour l'inversion de la rencontre avec le club de Persanaise CFJ.

Si pas d'inversion possible, la commission reportera la rencontre au dimanche 05-04-26

Persanaise Cfj : Mail du 06-02-26

Pris note du forfait avisé de votre équipe U14 pour la rencontre du 08-02-26 contre Marcouville City CP 22.

Persanaise Cfj : Mail du 06-02-26

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12 pour la rencontre du 07-02-26 contre Combo Futsal 21.

Marcouville City CP : Mail du 06-02-26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Persanaise CFJ.

Combo Futsal : Mail du 06-02-26

Pris note de vos explications concernant le non déroulement de la rencontre de Challenge U14 du 01-02-26 contre Marcouville City CP.

Paris CDG Futsal : Mail du 07-02-26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Asf Argenteuil.

Attainville Futsal Club : Mail du 07-02-26 (Footclubs)

Demande de changement de jour et d'horaire pour la rencontre de critérium U12 du 14-02-26 contre Asf Argenteuil. Accord des 2 clubs, accord de la commission.

Les Sportifs de Garges : Mail du 09-02-26 (Footclubs)

Proposition pour jouer la rencontre de CVO Futsal contre Goussainville Fc le mardi 17-02-26 à 21H00 en raison d'une rencontre de Coupe de Paris programmée le samedi 14-02-26.

Accord de la commission.





AUDITION

CHALLENGE FUTSAL U14

Match n° 55389211 : Combo Futsal 21 / Marcouville City CP 21 du **dimanche 01-02-26 à 12H00**

Suite match non joué (absence de certains joueurs de l'équipe de Marcouville).

Mails d'explications des équipes de Combo Futsal et de Marcouville City CP.

Pour le club de Combo Futsal :

- M Ambroise Christopher, licence n° 9603207183, président et éducateur de l'équipe, présent
- M Lenglet Arnaud, arbitre de la rencontre, absent excusé

Pour le club de Marcouville City CP :

- M Benkherouf, président, présent
- M El Fakir Youssef, éducateur de l'équipe, présent

Motif : Match non joué et mails contradictoires des 2 clubs.

Après lecture du rapport des 2 clubs,

Après avoir entendu les personnes présentes.

Vu les rapports des 2 clubs,

Vu les témoignages recueillis et les déclarations des intéressés.

Considérant que l'éducateur de Marcouville est arrivé à 11H38 avec 3 joueurs au gymnase pour une rencontre devant débuter à 12H00.

Considérant qu'une maman avec 4 joueurs s'est trompé de gymnase et était dans une autre ville.

Considérant que la FMI a été rempli par les 2 clubs avec la liste de tous les joueurs devant participer à la rencontre.

Considérant qu'un délai de tolérance a été accordé par le club de Combo Futsal pour permettre l'arrivée des joueurs manquants.

Considérant que l'éducateur de Marcouville ne savait pas qu'il pouvait débiter une rencontre avec 3 joueurs.

Considérant que l'éducateur de Marcouville a refusé de débiter la rencontre avec 3 joueurs.

Considérant que M Ambroise a fait une photo de l'éducateur et des 3 joueurs de Marcouville assis dans le gymnase en tenue civile à 12H43.

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré l'équipe de Marcouville absente et que l'éducateur de Marcouville a refusé de signer la feuille de match.

Au vu de ce qui précède,

Afin de donner une issue sportive à cette rencontre afin de ne pas pénaliser les joueurs des 2 équipes,

La commission Futsal décide :

De reprogrammer la rencontre **n° 55389211, le dimanche 22-02-26 à 12H00** sur les installations de Combo Futsal.

Désignation d'un arbitre officiel sur cette rencontre à la charge du DVOF.





MATCHS REMIS

CRITÉRIUM U12

Match n° 55468021 : Attainville Futsal C 21 / Asf Argenteuil 22 : le dimanche 15-02-26 à 12H00

CRITÉRIUM U14

Match n° 55468116 : Parmain Futsal As 21 / Persanaise Cfj 21 : le dimanche 22-02-26 à 11H00

CHALLENGE U14

Match n° 55389211 : Combo Futsal 21 / Marcouville City CP 21 : le dimanche 22-02-26 à 12H00

CVO FUTSAL

Match n° 55250156 : Sportifs de Garges 1 / Goussainville Fc 1 : le mardi 17-02-26 à 21H00
Rencontre de Coupe de Paris le 14-02-26 pour l'équipe de Sportifs de Garges.

1^{er} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

SENIOR D1

Match n° 53534574 : Combo Futsal 2 / Montmorency Futsal 1 du samedi 07-02-26

Match n° 53534572 : Montmagny Asfs1 / Bezons FC 1 du lundi 09-02-26

CRITÉRIUM U14

Match n° 55468016 : Asf Argenteuil 22 / Avicenne Asc 21 du dimanche 08-02-26

CRITÉRIUM U12

Match n° 55468813 : Asf Argenteuil 22 / Persanaise Cfj 21 du dimanche 08-02-26

Match n° 55468817 : Marcouville City Cp 21 / Attainville futsal C 21 du dimanche 08-02-26

Match n° 55468852 : Sportifs de Garges 21 / JC Académie 21 du dimanche 08-02-26



1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U12

Match n° 55468814 : Paris CDG Futsal 21 / Garges Djibson 21 du 07-02-26

Lecture de la Feuille de match.

Absence de l'équipe de Garges Djibson Asc 21

Paris CDG Futsal 21 : **5 Buts**

Garges Djibson Asc 21 : **0 But**

Garges Djibson Asc : **Amende 15€**

Match n° 55468816 : FC VLB 21 / Cergy-Pontoise Fc 21 du 07-02-26

Lecture de la Feuille de match.

Absence de l'équipe de Cergy-Pontoise Fc 21

FC VLB 21 : **5 Buts**

Cergy-Pontoise Fc 21 : **0 But**

Cergy-Pontoise Fc : **Amende 15€**

1^{er} FORFAIT AVISÉ

CRITÉRIUM U14

Match n° 55468110 : Cergy-Pontoise Fc 21 / Parmain Futsal As 21 du 07-02-26

Cergy-Pontoise Fc 21 : **5 Buts**

Parmain Futsal As 21 : **0 But**

Match n° 55468114 : Marcouville City CP 22 / Persanaise Cfj 21 du 08-02-26

Marcouville City CP 22 : **5 Buts**

Persanaise Cfj 21 : **0 But**

CRITÉRIUM U12

Match n° 55468861 : Combo Futsal 21 / Persanaise Cfj 23 du 07-02-26

Combo Futsal 21 : **5 Buts**

Persanaise Cfj 23 : **0 But**





COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 07 du 09-02 au 15-02-26

La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 15-02-26

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.

N°	Match N°	CLUB	N° REF.	CLUB	N° REF.	DATE
1	55689142	EAUBONNE CSM 2	7	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	3	Jeudi 12-02 à 21H00
2	55689143	AVICENNE ASC 2	4	MY SARCELLES FUTSAL 2	15	Samedi 14-02 à 18H00
3	55689144	MONTIGNY LVDB 2	13	MONTMAGNY ASFS 2	14	Samedi 14-02 à 17H15
4	55689145	SPORTIFS DE GARGES 2	16	MARCOUVILLE CITY CPA 3	12	Samedi 14-02 à 15H00
5	55689146	GARGES DJIBSON ASC 3	10	GOUSSAINVILLE FC 2	11	Dimanche 15-02 à 14H00
6	55689147	COMBO FUTSAL 2	6	FUTSAL CLUB VLB 2	8	Samedi 14-02 à 18H00
7	55689148	ASF ARGENTEUIL 2	2	SPORTIFS DE GARGES 3	9	Dimanche 15-02 à 18H30
8	55689149	BEZONS FUTSAL CLUB 2	5	AFS VAUREAL 2	1	Dimanche 15-02 à 18H20

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 03 du 12-01 au 18-01-26 ou semaine 07 du 09-02 au 15-02-26

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de 2 x 25 mn sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : 5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.





N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
5	55250156	SPORTIFS DE GARGES 1	GOUSSAINVILLE FC 1	Mardi 17-02-26 à 21H00
8	55250159	GARGES DJIBSON ASC 2	BEZONS FUTSAL CLUB 1	Samedi 14-02-26 à 13H30

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°7 - Week-end des 14 et 15 Février 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 14 Février 2026 (coup d'envoi à 10h00)			
Futsal Club VLB	Gymnase Nelson Mandéla 11 Avenue des Érables 95400 Villiers le Bel	8	Futsal Club VLB (1-2) Ermont Ams (1-2) Marcouville City Cp (1-2) Persanaise Cfj (1-2)
Dimanche 15 Février 2026 (coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	8	Asf Argenteuil 1 Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Génération Herblay (1-2) Garges Djibson Asc 1

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX 10 des 07-02 et 08-02-26

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 08-02-26.

Sportifs de Garges : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 08-02.



**1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS****PLATEAUX 10 des 07-02 et 08-02-26**

AS Eragny FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Persanaise Cfj.
Attainville Futsal : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Sportifs de Garges.
Ermont Ams : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Sportifs de Garges.
Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Asf Argenteuil.
Génération Herblay : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Asf Argenteuil.
Avicenne Asc : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Afs Vauréal.

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS**PLATEAUX U8 des 31-01 et 01-02-26**

Marcouville City CP : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 31-01-26 à Ermont Ams
Avicenne Asc : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 01-02-26 à Persanaise Cfj

NON TRANSMISSION FEUILLE DE PLATEAU APRÈS DEUX RELANCES

Paris CDG Futsal : Non transmission feuille de plateau (récapitulatif) du centre d'accueil U10 du 24-01-26 après 2 relances.
Paris CDG Futsal : Amende 52€

**NON TRANSMISSION FEUILLE DE PRÉSENCE CLUB VISITEUR
APRÈS DEUX RELANCES**

Asf Argenteuil : Non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 18-01-26 à Afs Vauréal après 2 relances.
Asf Argenteuil : Amende 52€

FORFAIT NON AVISÉ D'UN CLUB SUR UN PLATEAU

Marcouville City CP : Amende 50€
Forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Persanaise Cfj.
Paris CDG Futsal : Amende 50€
Forfait non avisé (hors délai) de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Asf Argenteuil.
Futsal Club VLB : Amende 50€
Forfait non avisé de vos équipes sur le plateau U10 du 08-02-26 à Asf Vauréal.





ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 16 et 17 mai 2026 ou 30 et 31 mai 2026

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2026

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

RETOUR DES TROPHÉES FUTSAL

La commission Futsal demande aux clubs de bien vouloir ramener les Coupes Futsal au secrétariat du DVOF.

La date limite pour le retour des coupes au DVOF est fixée au **lundi 16 mars 2026**

Coupe du Val d'Oise Futsal : **Sportifs de Garges**

Coupe Comité Futsal : **My Sarcelles futsal**

A cette date la commission coupes appliquera les pénalités financières prévues.

Prochaine réunion : Lundi 15-02-26 à 18H30

